

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES SABLES D'OLONNE

Réunion publique – Projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne

Mercredi 30 novembre 2022

Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture de la concertation préalable

INTERVENANTS

- Alain BLANCHARD - Vice-président de l'Agglomération en charge de l'économie
- Loïc PERON - Vice-président de l'Agglomération en charge du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ; Vice-président du SyDEV
- Steven SARREAU - DGSTA des Sables d'Olonne Agglomération
- Frédéric MOIROD - Chef de service infrastructures INGEROP (connecté à distance)
- Pascale ROBERT - Cheffe de projet environnement INGEROP
- Diane BEAUCARD – Directrice de l'agence Neorama, AMO Concertation

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nombre de participants : 104 personnes

La réunion publique s'est déroulée comme suit :

- Une première partie de présentation de l'historique, des activités de loisirs existantes sur le site et des caractéristiques de l'aérodrome ;
- Une seconde partie de présentation des composantes de l'avant-projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne ;
- Une troisième partie de présentation de la méthodologie de l'étude d'impact avec un focus sur les études acoustiques et faune-flore en cours ;
- Une dernière partie de présentation des objectifs et des modalités de la concertation préalable conduite du 30 novembre au 15 décembre.

A l'issue de chaque temps de présentation, un temps de questions/réponses a été proposé pour permettre de répondre aux questions des participants et assurer un juste équilibre entre les temps de présentation et les échanges avec la salle.

Répartition des temps de présentation et d'échanges avec la salle :

- Temps de présentation : 47 minutes
- Temps de questions/réponses : 1 heure et 15 minutes

Sujets abordés pendant les temps de questions/réponses avec les participants :

- Les activités de loisirs autour de l'aérodrome aujourd'hui
- La gestion actuelle de l'aérodrome (AOT, retombées économiques pour le territoire etc.)
- Les nuisances générées par les activités de loisirs de la plateforme
- Les impacts du projet sur l'environnement
- L'opportunité et l'ambition du projet
- La Charte de bonne conduite

PROPOS INTRODUCTIFS

Alain BLANCHARD, Vice-président de l'Agglomération en charge de l'économie

Loïc PERON, Vice-président de l'Agglomération en charge du PCAET

Alain BLANCHARD salue les participants présents pour cette première rencontre dans le cadre de la concertation préalable de l'avant-projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne.

Il rappelle le contexte du projet en évoquant tout l'héritage dont est porteur l'aérodrome. En effet, construit en 1947, l'aérodrome est un équipement public vecteur de développement économique dont la compétence est revenue à l'agglomération des Sables d'Olonne en 2018.

Le site accueille aujourd'hui 3 entreprises (Vendée évasion, Vendée aviation et les Ailes vendéennes) dans le cadre d'Autorisations d'Occupations Temporaires (AOT) et 1 association (l'Aéroclub de la Vendée).

Depuis 2014, une Charte de bonne conduite encadre la pratique sur le site et l'utilisation de l'espace aérien. Issue d'une démarche de concertation entre les riverains, les usagers de la plateforme et le gestionnaire de la plateforme, elle réunit les signataires suivants : le préfet de la Vendée, les représentants des collectivités locales, les représentants des utilisateurs de l'aérodrome, les représentants de 2 associations de riverains (DCA des Olonnes et Association du P'tit Paris) et l'association départementale d'information et de défense contre les risques.

La réflexion autour de l'avant-projet a débuté il y a plusieurs années suite au constat fait de l'état non satisfaisant de l'aérodrome.

Dès lors, ce projet devait répondre à 3 objectifs prioritaires :

- Le renforcement de la sécurité du site ;
- La requalification de l'espace existant ;
- La réduction des nuisances sonores et olfactives.

La parole est ensuite donnée à *Loïc PERON* pour présenter le contexte des projets portés par l'agglomération et dans lequel s'inscrit le projet d'optimisation de l'aérodrome.

Il rappelle que l'agglomération a arrêté un plan climat air/énergie territoire (PCAET) pour répondre à l'enjeu climatique. Différents axes de travail ont été identifiés tels que la sobriété du territoire, sa capacité à faire face à la montée des eaux et à produire de l'énergie verte.

Pour répondre à ces enjeux, l'avant-projet de l'aérodrome pourrait accueillir des panneaux photovoltaïques sur sa charpente ainsi qu'un parc photovoltaïque au sol pouvant répondre à la consommation de plus de 4 000 habitants. Dans cette optique, il s'agit de profiter de la capacité des avions à pouvoir entamer leur transition vers l'électrique tout en s'appuyant sur les démarches de modernisation et de sécurisation de l'aérodrome.

Alain BLANCHARD rappelle ensuite la phase de concertation préalable réglementaire qui s'ouvre et dans laquelle s'inscrit la réunion publique d'ouverture.

Depuis 2017, l'avant-projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne a fait l'objet de temps de concertation. Au total, une vingtaine de réunions publiques ont été organisées entre juin 2017 et octobre 2020.

Cette réunion publique d'ouverture est donc l'occasion d'entamer une nouvelle phase de concertation jusqu'au 15 décembre. Elle doit permettre de prendre en considération les avis et retours des riverains sur le projet. La phase d'enquête publique à venir représente une nouvelle phase de concertation durant laquelle le public pourra contribuer sur la base du dossier d'enquête publique.

PARTIE 1 : L'aérodrome des Sables d'Olonne dans son territoire

Steven SARREAU, Directeur des Services Techniques Adjoint (DGSTA) des Sables d'Olonne Agglomération

L'intervenant entame la présentation en rappelant les grandes caractéristiques de l'aérodrome et les activités de loisirs existantes sur le site.

Une installation centenaire

Créé au 20^{ème} siècle et d'une surface de 32 hectares, l'aérodrome est situé au Sud Est de la commune entre La Pironnière et la Baie de Cayola.



Carte de localisation de l'aérodrome (source : SIG Les Sables d'Olonne Agglomération)

Actuellement, l'aérodrome est doté de :

- Une piste principale goudronnée de 700m de long et 20m de large et d'une piste enherbée. La piste Nord Sud n'est plus utilisée, mais entretenue par les équipes dédiées ;

- Un hangar principal occupé par le gestionnaire du site (Aéroclub de la Vendée) qui abrite des aéronefs ;
- Un espace de stationnement de 6000m² enherbé ;
- Des bureaux et des hangars démontables à l'entrée du site le long de la rue Petit Versailles ;
- Un stationnement de véhicule légers ;
- Une station d'approvisionnement.

Un aérodrome dédié à l'aviation légère et de tourisme

L'aérodrome est dédié à l'aviation légère et de tourisme. Sur place, 3 activités de loisirs sont proposées : une école de pilotage, avec l'aéroclub de la Vendée, une activité de parachutisme avec Vendée Evasion et une activité d'ULM avec les Ailes Vendéennes. Enfin, en tant qu'équipement public, l'aérodrome peut recevoir des hélicoptères (ex : sécurité civile).

Vecteur de développement économique, le site représente 20 emplois équivalents temps plein et devient un équipement support pour des grands événements locaux tels que le Vendée Globe, le Golden Globe Race et l'Ironman.

Partie II : Le projet d'optimisation de l'aérodrome : étapes clés et objectifs

Steven SARREAU, Directeur des Services Techniques Adjoint (DGSTA) des Sables d'Olonne Agglomération

L'intervenant rappelle l'historique des études qui ont conduit à arrêter le choix sur l'optimisation du site actuel de l'aérodrome actuel.

En effet, en 2016 la Communauté de Communes des Olonnes a envisagé la délocalisation de l'aérodrome. A ce titre, des études ont été menées sur les sites du Coudriou et du Vendéopôle. Les résultats des études conduites ont montré que le coût et les incidences de la relocalisation sur ces deux sites seraient trop importants en comparaison à un projet de confortement du site existant. Les projets de relocalisation ont donc été écartés.

En 2017, à la reprise du dossier par l'Agglomération, la décision de réaménager le site a été prise. L'entreprise ESPELIA a réalisé une étude de programmation afin de définir plusieurs scénarios d'aménagements possibles avec comme objectifs principaux d'optimiser son fonctionnement, de dynamiser sa plateforme et de requalifier certains espaces pour répondre aux besoins des usagers du site et réduire les nuisances sonores, visuelles et olfactives.

En continuité du travail mené, le cabinet INGEROP conduit depuis 2018 le travail sur l'avant-projet de réaménagement qui fait l'objet de la concertation aujourd'hui.

Frederic MOIROD, Chef de service infrastructures - Responsable de l'activité Infrastructures Aéroportuaires pour INGEROP connecté à distance par visio-conférence précise le projet.

L'avant-projet d'optimisation de l'aérodrome consiste en :

- La création d'un taxiway parallèle à la piste pour faciliter les rotations et sécuriser la circulation des avions ;
- La création d'un parking structuré pour garer les avions en autonomie autour de la station de ravitaillement et des hangars pour les différents clubs ;
- Le revêtement d'un taxiway pour sécuriser déplacement des avions ;

- La création d'un nouveau bâtiment d'accueil, avec un restaurant ;
- La création d'un front bâti le long de la rue du Petit Versailles pour créer de l'isolation sonore de la plateforme vers les zones d'habitation ;
- L'amélioration des accès pour les services de secours ;
- L'extension de la piste à chaque extrémités (40m à l'ouest et 60m à l'est).

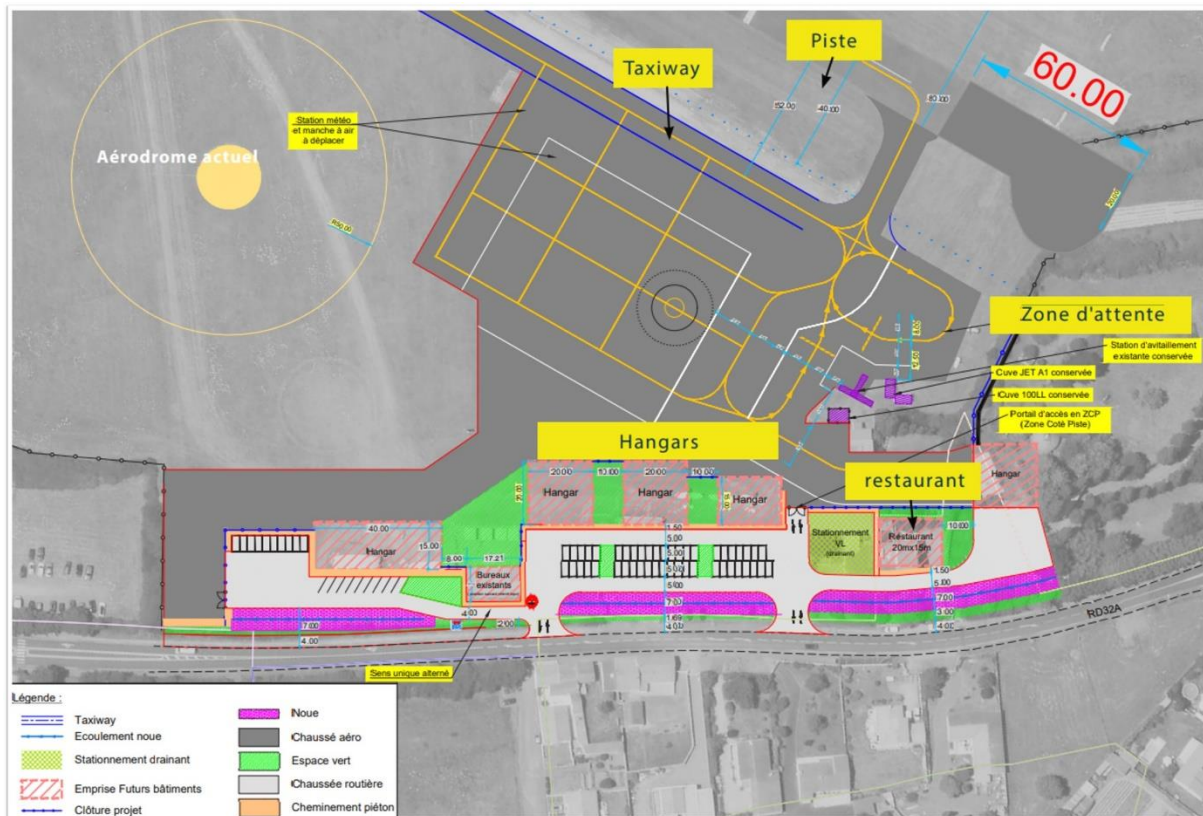


Figure : Plan masse de l'avant-projet (décembre 2020)

Steven SARREAU, précise que les seuils limites n'ont pas vocation à changer et ne permettrons donc pas à une nouvelle catégorie d'avions d'atterrir.

L'enveloppe budgétaire du projet s'élève à 4 millions d'euros hors taxes et hors foncier. L'achat du foncier représente 500 000 euros.

L'intervenant poursuit en expliquant que le projet a été présenté en conseil communautaire en décembre 2020. Suite à son adoption il a été déposé pour examen auprès de l'Autorité Environnementale, qui, par arrêté préfectoral du 5 mai 2021 a indiqué que le projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne devait être soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

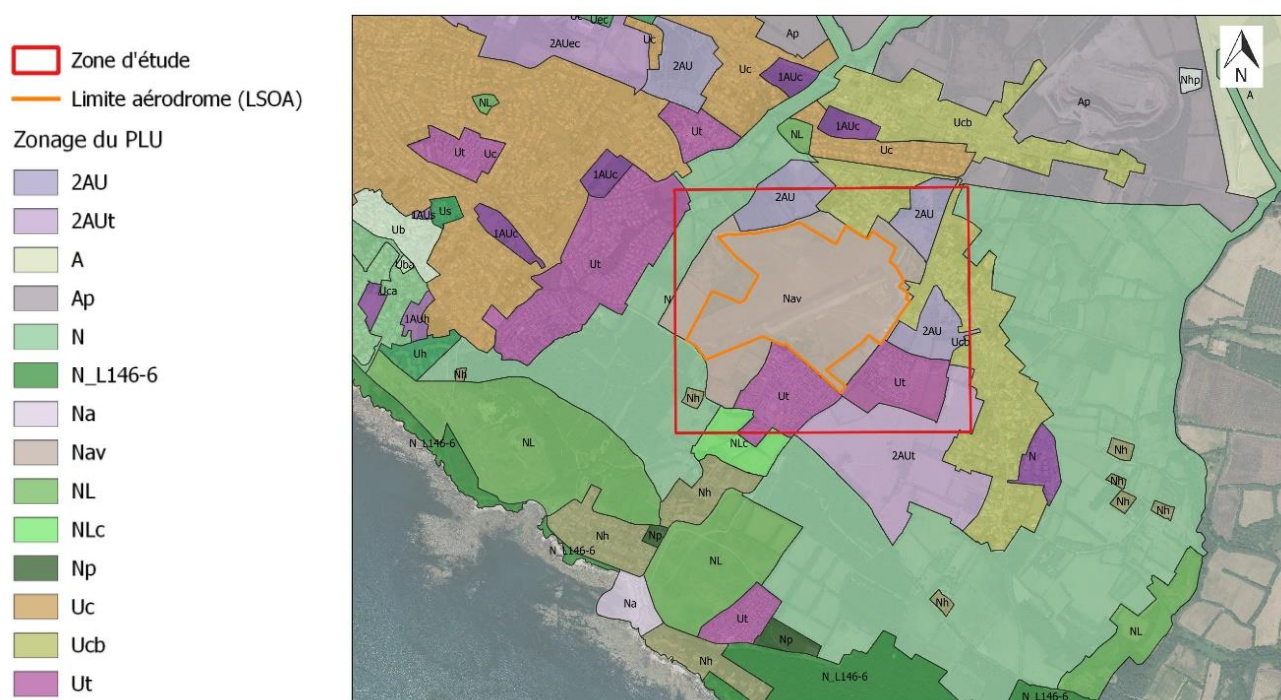
Des études complémentaires ont été demandées à l'agglomération, notamment sur la faune, la flore et l'acoustique. Ces études permettront d'établir les incidences de l'opération sur les projets environnants et d'adapter le projet en ce sens.

Les enjeux environnementaux du projet

Pascale ROBERT, Cheffe de projet environnement, INGEROP

L'intervenante rappelle que le projet a été soumis par les services de l'Etat à une étude d'impact qui porte sur l'ensemble des composantes de l'environnement. Par ailleurs, cette étude a également pour objectif d'apporter des réponses sur la genèse du projet, et les raisons qui ont conduit à retenir le projet présenté.

Le PLU du Château d'Olonne comporte autour de l'aérodrome des zones d'urbanisation (annotés 2AU sur la carte) et des espaces naturels à préserver (annotés N sur la carte). Demain, avec le PLUi, les espaces 2AU seront sûrement inconstructibles.



Carte : PLU de Château d'Olonne approuvé en 2008

- **A propos de l'étude acoustique conduite dans le cadre de l'étude d'impact**

Le bruit est défini comme un mélange confus de sons produits par une ou plusieurs sources sonores qui provoquent une vibration de l'air. La gêne sonore est une réaction psychologique globale comprenant de nombreux facteurs non acoustiques. On distingue la gêne instantanée et la gêne à long terme.

Le niveau de pression acoustique perçu par l'oreille est le décibel (dB). L'échelle du décibel est comprise entre 0 et 140.

Contrairement aux aéroports ou aux routes, il n'existe pas de texte réglementaire sur le respect des nuisances sonores pour les aérodromes à aviation légère. En revanche, une circulaire relative à la maîtrise des nuisances sonores des aérodromes d'aviation légère datant de 2005 recommande de définir un document référent qui encadre les pratiques sur le site et les nuisances sonores associées. Dans le cas de l'aérodrome des Sables d'Olonne ce document référent se matérialise par la charte de bonne conduite établie sous l'égide de la Préfecture de la Vendée.

En l'absence de réglementation, l'intervenante présente les recommandations qui guide le travail sur l'étude acoustique.

Recommandations



En absence de seuil réglementaire:

Indicateur	Valeur seuil	Source
Lden	60 dB(A)	Avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) – 2004 - Toutes sources de bruit confondues
LAeq nocturne (22h-6h)	55 dB(A)	
NA70,night	10	Moins de 10 événements sonores, avec un L _{Amax} > 70 dB(A) toutes sources confondues

***Lden** = bruit moyen sur 24 h

***LAeq nocturne** = bruit moyen de nuit (22h-6h)

***L_{Amax}** = niveau maximum mesuré durant un évènement d'1 seconde

Illustration : Recommandations qui guident la méthodologie et l'analyse de l'étude acoustique

Dans le cadre de l'étude d'impact, l'autorité environnementale a demandé une modélisation acoustique. Spécialisée dans les études acoustiques, le bureau d'études Gamba accompagne INGEROP dans la démarche.

Pour étudier les nuisances sonores générées par les activités sur l'aérodrome, des mesures de bruit ont été réalisées sur site en juillet 2019 (un weekend), puis au démarrage de l'étude d'impact sur un mois en juillet 2022.

Les mesures de bruit de juillet 2022 ont été effectuées pendant 24h sur 4 habitations. Ces mesures ont été corrélées avec un échantillonnage des activités présentes en juillet afin de modéliser le bruit de ces activités.

- **A propos de l'étude faune et flore**

Des recensements ont été réalisés en 2018 et en 2022 permettant de délimiter les zones humides existantes que les aménagements prévus doivent éviter.



<ul style="list-style-type: none"> ▭ Limite de la zone humide retenue (selon le critère pédologique et/ou floristique) ▭ Limite de la délimitation des ZH <p>Analyse pédologique</p> <ul style="list-style-type: none"> ● sondage pédologique ne répondant pas aux critères ZH ● sondage pédologique répondant aux critères ZH 	<p>Analyse floristique (unité homogène)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▭ Prairie mésophile (ne répondant pas aux critères ZH) ▭ Prairie à végétation hygrophile (considérée comme ZH) ▭ Secteurs bâtis, goudronnés ou remblayés (ne répondant pas aux critères ZH) ▭ Mares ▭ Périmètre de l'étude des zones humides ▭ Site de l'aérodrome des Sables d'Olonne
---	--

ATLAM Environnement
0 100 200 m

Carte : Evaluation des sensibilités (cf : PPT de présentation)

Le périmètre de l'aérodrome présente des enjeux forts sur les espaces périphériques. C'est un site propice à la présence de nombreuses plantes, oiseaux et reptiles, dont des espèces protégées, comme :

- Sérapia à petites fleurs
- Centaurée maritime
- Vipère aspic, Couleuvre vipérine
- Triton palmé
- Campagnol amphibie

Dans le cadre de l'obligation réglementaire de protection de la biodiversité, le projet doit appliquer la doctrine ERCA : éviter réduire et compenser les impacts, voire accompagner.

Ainsi, tous les habitats et espèces identifiés doivent être évités. A ce titre, l'emplacement des différentes structures à venir intègre cet évitement (espace de stationnement, nouveaux bâtiments, voieries, etc.).

Le cadre et les objectifs de la concertation préalable

Diane BEUCARD, agence NEORAMA, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation

L'intervenante rappelle les objectifs de la concertation préalable qui démarre :

- **Informé sur le projet et répondre aux questions** du public.
- Mettre à disposition des outils pour **recueillir les avis et les contributions du public** pour nourrir le projet.
- Associer des **temps d'échanges directs** et des **espaces de participation en continu** pour faire vivre la consultation du public.

L'ensemble des contributions conciliées sera porté au bilan de la concertation qui sera versé au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de la concertation préalable, différents outils sont disponibles pour déposer les contributions qui seront consignées et portées au bilan de la concertation :

- **Via l'adresse électronique dédiée : aerodrome.concertation@isoagallo.fr,**
- **Sur les registres de concertation** mis à disposition au siège de la Communauté de Communes des Sables d'Olonne et les mairies de : **Les Sables d'Olonne, L'Ile d'Olonne, Sainte-Foy, Saint-Mathurin, Vairé et mairies annexes,**
- **Par courrier à l'agglomération.**

Echanges avec les participants

- **Temps de questions/réponses à l'issue de la partie 1 de présentation de l'historique et des caractéristiques de l'aérodrome des Sables d'Olonne.**

Question : Vous avez parlé de sobriété énergétique, est ce que vous auriez des éléments sur la consommation de kérosène sur le site ?

Réponse : Loïc Peron indique qu'une mutation énergétique est prévue à l'échelle nationale pour la flotte aérienne. Des avions électriques plus silencieux que la génération actuelle sont à venir. Il précise que des recharges batteries seront prévues à termes sur l'aérodrome pour répondre à cette mutation.

Recherches complémentaires à l'issue de la réunion publique : Concernant la consommation de kérosène sur le site, les chiffres actualisés pour la station Total sont de 51 000 litres d'essence d'aviation. S'ajoute à cette consommation, 50 000 litres de kérosène type Jet-A1 pour l'activité de parachutisme.

Question : Pourquoi l'aérodrome des Sables d'Olonne n'est pas géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ?

Réponse : La compétence de l'aérodrome revient à l'Agglomération. Pour ce qui est de la gestion, elle est déterminée par un contrat de délégation de service public. A ce jour, la délégation est attribuée à l'Aéroclub qui en est le gestionnaire. En revanche, à l'échéance du contrat, la CCI a la capacité de répondre à la proposition si elle le souhaite. La décision reviendra ensuite à l'Agglomération de choisir son gestionnaire.

Question : Est-ce qu'on a une idée du chiffre d'affaires global généré par l'aérodrome ?

Réponse : En ce qui concerne le chiffre d'affaires, il faudrait additionner ceux des 4 structures présentes sur la plateforme. L'aéroclub, Vendée Aviation, Vendée Evasion et les Ailes Vendéennes.

Recherches complémentaires à l'issue de la réunion publique : Les sociétés Vendée Aviation et Vendée Evasion représentent 2 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Question : Comment peut-on justifier économiquement un investissement comme celui-ci en parlant d'évènements sportifs qui ont lieu tous les 4 ans ? (En parlant du Vendée Globe, GGR, Ironman évoqués lors de la présentation).

Réponse : Alain Blanchard explique que ces 3 évènements sportifs n'étaient que des exemples parmi d'autres. Il rappelle cependant l'atout qu'est un aérodrome lors de ces grands événements en tant que plateforme d'approvisionnement et de logistique.

Question : Pour un aérodrome créé au milieu de la nature dont la vocation était d'en faire un club sportif de vol et désormais cerné par les habitations, pensez-vous que c'est le moment d'augmenter sa fréquentation, de lui donner une plus grande densité ?

Réponse : La vocation du projet d'optimisation de l'aérodrome n'est pas d'augmenter sa fréquentation mais de sécuriser les pratiques sur le site et de diminuer les nuisances sonores et olfactives générées par l'activité sur le site.

Question : Combien de pilotes locaux utilisent cet aérodrome ?

Réponse : L'aérodrome est un équipement public utilisable par quel n'importe quel usager, rappelle Alain Blanchard.

Question : Une remarque est faite par un participant sur le nombre de personnes concernées par les impôts locaux déboursés pour le projet.

Réponse : Aujourd'hui les activités présentes sur le site permettent de proposer entre autres, une offre de loisirs tel que le parachutisme qui récence en 2022 900 sauts en parachute.

- **Temps de questions/réponses à l'issue de la partie 2 de présentation des composantes de l'avant-projet d'optimisation de l'aérodrome**

Remarque : Un participant s'étonne que l'agglomération investisse 4 millions d'euros pour 4 structures. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur les finalités du projet et les activités à venir ?

Réponse : Alain Blanchard explique que ce projet a vocation à améliorer la sécurité et à réduire les nuisances tout en continuant ses activités d'intérêt économique et touristique qui bénéficient à beaucoup de personnes tout en restant un aérodrome.

Les activités (parachutisme, autogire) sont encadrées par des AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire). Alain Blanchard prend ensuite un temps pour préciser les modalités des AOT, qui sont des lieux mis à disposition pour une activité moyennant des redevances. L'Agglomération peut limiter les activités d'un site, et délivrer une AOT sur des critères spécifiques mais elle ne peut pas interdire l'atterrissage d'avions extérieurs.

En ce qui concerne l'autogire, une AOT a été délivrée en 2019, mais l'activité n'a démarré qu'en 2021.

Enfin, pour réaliser une continuité dans les échanges, le groupe de suivi de la [charte de bonne conduite](#) se réunit lorsqu'une nouvelle AOT est déposée et étudiée.

Remarque : Un participant évoque l'augmentation de 14000m² de l'espace de stationnement initialement à 6000m².

Réponse : L'allongement des pistes et de l'espace de stationnement doivent permettre aux avions d'être plus éloignés des habitations afin d'en réduire les nuisances sonores.

Question : Qui a défini les nuisances ? Il existe des nuisances de proximité. En ce qui concerne l'avion de parachutisme, les 15 minutes de montées et de descentes doivent être autant prises en compte que le décollage à 9h et les week-ends.

Réponse : Une réglementation nationale limite et fixe des règles sur les possibilités de survols pour limiter les nuisances sonores. En cas de constat de non-respect, le délégataire ou la préfecture doivent être informés afin de faire appliquer la loi.

Question : Lorsque nous avons déposé nos permis de construire, la commune nous a promis que l'activité resterait celle d'un aéroclub. Nous habitons près de l'aérodrome depuis 40 ans et avons pu constater son évolution. L'aéroclub est devenu un aérodrome. Depuis 2018, toutes les activités (parachutisme, banderoles, hélicoptères, avions, etc.) se sont développées. Une pétition a récolté 400 signatures. Il est important que l'agglomération prenne en considération les riverains.

Réponse : L'aérodrome a toujours accueilli des sociétés privées de prestations d'aviation de loisirs, explique Alain Blanchard. Présent depuis longtemps, des constructions se sont faites à proximité de l'aérodrome au fur et à mesure.

Par ailleurs, Alain Blanchard précise les termes d'aéroclub et d'aérodrome utilisés. Il indique qu'un aéroclub est une association à but non lucratif qui gère un aérodrome tandis qu'un aérodrome est la plateforme destinée à la pratique des loisirs et sports aériens.

Question : Vous avez présenté l'aérodrome comme quelque chose gravé dans le marbre, mais serait-il possible d'envisager la disparition de l'aérodrome ?

Réponse : Comme évoqué dans la présentation, la relocalisation a été envisagée et étudiée mais n'a pas été retenue. En ce qui concerne la fermeture de l'aérodrome, Alain Blanchard rappelle la décision prise en 2017 par les élus de l'agglomération, de conforter la plateforme actuelle.

Question : Avec les perspectives écologiques actuelles, cette structure est-elle raisonnable ? Vous avez dit que vous vouliez mettre des panneaux photovoltaïques. Pourquoi ne pas supprimer le terrain d'aviation et y mettre à la place des panneaux photovoltaïques ?

Réponse : Loïc Peron, explique que le projet de panneaux photovoltaïque, qui pourrait fournir une énergie équivalente à 4000 habitants, est un gage de l'arrêt de l'emprise foncière de l'aérodrome. De plus, l'Agglomération a la possibilité d'imposer à l'aéroclub et aux gestionnaires de demain la mutation progressive vers des avions électriques, plus silencieux et utilisateurs d'énergie verte.

Question : Une société d'aviation (Vendée Aviation) dont vous n'avez pas parlé propose des vols vers Brest, vers Bordeaux et même vers la banlieue parisienne. Ces déplacements ne se font pas avec des tous petits avions et annonce des avions de plus grande taille.

Réponse : Aucune activité de transport n'est autorisée par AOT. Il revient au délégataire de vérifier et d'alerter en cas de non-respect.

Un participant (Pierre-Yves Eugene dirigeant de Vendée Aviation) précise que l'entreprise en question exploite un avion à la demande de certaines personnes. En 2022, un seul vol a été réalisé entre les Sables d'Olonne et Belle Ile en Mer. Il n'y a pas de projet de ligne aérienne régulière.

Question : Qui contrôle l'aérodrome ?

Réponse : Alain Blanchard indique que le contrôle est réalisé par l'aéroclub. Le gestionnaire de la plateforme rend des comptes à l'agglomération et à l'administration de l'aviation civile dans le cadre de la charte.

Question : S'il y a des problèmes ?

Réponse : Il faut en informer le délégataire ou l'administration.

Question : Il y a un déséquilibre entre les sommes dépensées et le nombre de personnes concernées par le projet. Il faudrait une votation sur la question de l'intérêt.

Réponse : La question de l'intérêt de cet équipement public a été arbitré par le passé et une communication et des réunions publiques ont été faite à ce sujet en 2017. Les réunions publiques se sont tenues entre décembre 2017 et en janvier 2018.

Question : Auprès de qui ?

Réponse : Du public et des usagers de la plateforme.

Remarque : Un participant interpelle les intervenants sur l'absence des représentants de quartiers de la mairie des Sables d'Olonne et sur l'absence d'information sur l'avant-projet lors des comités de quartiers. Il précise que des questions ont été posées sur le projet lors des derniers Comités et qu'aucune réponse n'a été apportée.

Réponse : La présente réunion n'est pas une réunion de quartier précise Alain Blanchard. Les conseils de quartier avaient pour objectif de convier les citoyens aux temps d'échanges prévus dans le cadre

de la concertation préalable. A ce titre, l'information de réunion a été publiée dans la presse et de l'affichage a été fait dans les mairies des 5 communes de l'agglomération.

Question : Est-il possible d'avoir des garanties écrites sur la non-augmentation du trafic avec le projet ?

Réponse : Des garanties peuvent être données dans le cadre des AOT qui peuvent contraindre le volume d'activité. Alain Blanchard confirme la possibilité de maîtriser la délivrance des AOT sur les activités économiques. En revanche, la fréquentation du trafic extérieur et l'autorisation ou non d'atterrir sur l'aérodrome ne sont pas du ressort de l'Agglomération.

Question : Comment l'agglomération garantit ma santé et celle de mes voisins ? Comment faire pour éviter les chutes de kérosène sur les habitations ?

Réponse : Alain Blanchard rappelle qu'il existe des règles de survol. Ces derniers sont très règlementés au travers notamment de la carte VAC disponible sur le site de l'aviation civile. Si elles ne sont pas respectées il faut l'indiquer.

Recherches complémentaires à l'issue de la réunion publique : Une étude de la qualité de l'air va être menée lors de l'été 2023.

- **Temps de questions/réponses à l'issue de la partie de présentation de la méthodologie des études acoustiques et faune-flore conduites dans le cadre de l'étude d'impact en cours de réalisation**

Question : Quand se clôture cette phase de concertation ?

Réponse : La première phase de concertation se clôture au 15 décembre. Outre cette phase de concertation, l'enquête publique qui suivra permettra de poursuivre le débat rappelle Diane Beaucard.

Question : Lorsqu'on aura converti le parc automobile à l'électrique je ne sais pas ce qui restera pour les avions. De toute façon la grosse limite c'est l'électricité.

Réponse : Loïc Peron rappelle que le PCAET voté par l'agglomération influence la politique de l'agglomération en matière d'aménagement. En ce qui concerne la mutation à l'électrique, selon la Fédération Française de l'Aéronautique de l'aviation légère, plusieurs aéroclubs fonctionnent déjà avec des avions électriques pour l'apprentissage du pilotage.

Question : Est-il possible de mettre des limites dans la charte sur les plages horaires, la taille des avions et le trafic, pour assurer le respect des riverains ?

Réponse : Les contraintes horaires font parties des propositions modifiables. L'aérodrome des Sables d'Olonne est un des rares aérodrome en France à avoir mis en place une charte de bonne conduite.

Question : Une zone buissonnante a été rasée il y a quelques temps sur laquelle il y a des espèces protégées. Cet impact a-t-il été compensé ?

Réponse : Steven Sarreau explique que le débroussaillage a été conduit suite à la plainte d'une riveraine sur la présence d'animaux de type chevreuils et sangliers qui peuvent générer des dégradations de la piste enherbée et poser des problèmes de sécurité. Les services techniques interviennent régulièrement sur l'aérodrome afin d'entretenir la flore du site. Il précise que l'inventaire réalisé par INGEROP leur permettra de mettre en place une gestion adaptée.

Question : Des organismes ont mis en avant un problème de sur-fréquentation des marais et de la forêt et remettent en cause la pérennité de ces sites-là. Le Marais d'Olonne connaît une sur fréquentation

croissante d'année en année. Des avions survolent les marais salants, des hélicoptères profitent de la vue et stationnent. Quid de la sur-fréquentation de ces sites après l'optimisation de l'aérodrome ?

Réponse : Steven Sarreau confirme l'impact des hélicoptères qui survolent le marais et provoquent l'envol des oiseaux. En revanche, il assure que ces hélicoptères ne décollent pas de l'aérodrome. S'ils ne sont pas interdits de vols, il est difficile de les en empêcher. La solution serait de déclarer une zone sensible pour la faune afin que les hélicoptères n'approchent plus. Pour ce faire, le gestionnaire, en l'occurrence, le syndicat du marais des Olonne, peut porter plainte auprès de la DGAC, la police de l'air.

Question : Est-ce que la Charte de bonne conduite est contraignante ?

Réponse : Alain Blanchard assure que la Charte de bonne conduite est contraignante pour la pratique de l'aviation de loisirs et les usagers présents sur le site. La charte de bonne conduite intègre un formulaire de réclamation à envoyer au gestionnaire de l'aérodrome.

Complément de Pierre-Yves EUGENE, gérant de Vendée Evasion et Vendée Aviation. Depuis la mise en place de la Charte de bonne conduite en 2014, toutes les activités ont été cantonnées à des horaires spécifiques allant de 9h à 12h30 et de 14H30 à 21h. Les 3 associations de riverains (DCA, Association du P'tit Paris et l'association départementale d'information et de défense contre les risques), les services de la ville et les usagers de l'aérodrome se rencontrent régulièrement en sous-préfecture pour étudier la charte.

Les horaires de la charte sont respectés par les exploitants du site, à savoir : l'aéroclub, Vendée Evasion, Vendée Aviation et Ailes Vendéennes. En revanche, l'aérodrome est ouvert à la circulation aéronautique publique. Des aéronefs extérieurs peuvent venir tôt le matin ou tard le soir. Les travaux ne vont pas augmenter le trafic ou permettre l'accueil de nouveaux avions.







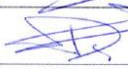

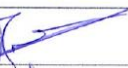
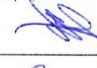
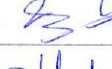
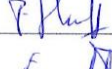


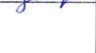
Le responsable de l'activité de parachutisme propose de mettre en place une limitation de mouvements afin d'assurer le maintien de l'activité sans l'augmenter. Il explique avoir fait appel à un expert pour réaliser des mesures de bruits autour du Petit Paris et s'engageait à partager les résultats.


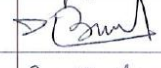
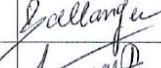










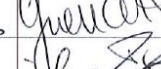

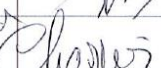
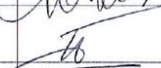
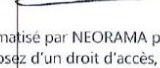
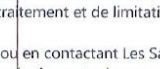

Alain Blanchard clôt la réunion en assurant avoir entendu les participants. Il remercie les personnes présentes et s'engage sur la prise en considération des échanges pour présenter un projet le plus acceptable possible.






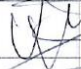







ANNEXES :

Annexe 1 : Feuilles d'émargement





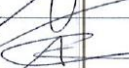




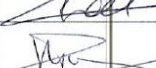



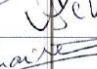
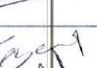

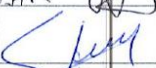

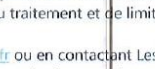
FEUILLE D'EMARGEMENT – Réunion de lancement Mercredi 30 novembre 2022

NOM	Prénom	Adresse mail	Signature	Commune
JAMINAIS	Philippe	sianneg@gmail.com		Châtou d'Olonne
DECCOS	Annie	annie.deccos@gmail.com		85180
LECLERC	Martine	mart.leclerc@free.fr		85180
ARMANGE	Xavier	x.armange@gmail.com		85180
BOBDEVIAIE	Hervé	herve.bobdeviaie@comp.fr		85180
CORNY	Pierre	pierre.corny@gmail.com		85440
FERNANDES	David	fernandesd@d@yahoofr		85100
ALLETRU	Gerald	geraldalletru@gmail.com		85180
MERCERON	Damien	damien.mer@wanadoo.fr		85670
HAMANN	J. DENIS	jeandenis.hamann@gmail.com		85180
Bourget	Anthony	anthonybourget@gmail.com		85200
Heuff	Pascal	heuffpascal@orange.fr		85540
PERVAUD	Alain	maesperaud@orange.fr		85180
DAVESNE	Daniel	davesne.d@wanadoo.fr		85180
PAQUET	J. Claude	jean-claude.paquet@orange.fr		85240

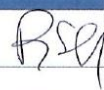


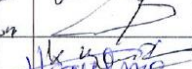







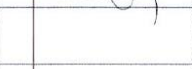

NOM	Prénom	Adresse mail	Signature	Commune
PROUTZAU	Philippe	marceline.prouzau@orange.fr		Château d'Olonne
BAREIL	Denis	de.bareil1@orange.fr		Talmonts Marais
BALLANGER	Jacqueline	20 Allée Robinson		Château d'Ol.
Chausseau	Jean Louis	jeanlouis.chausseau@orange.fr		Château d'Olonne
Genève	James	James.genève@orange.fr		Château d'Olonne
ROGER	É. Roger	Agence BSA 125 rue de la		4, 5, 51,
Rollin	Odette	3 rue des grands Teneurs		30-11-22
Foudebert	Olivier	olivier.foudebert@free.fr		Château d'Olonne
PATAULT	Damien	16 Rue du Petit Paris		30-11-20
MONTEL	Jac			Les Sables
DURAND	JOEL	21 Rue du Petit Paris		Château d'Olonne
LEFEBVRE	Jean Paul	Morgonville@hotmail.fr		Château d'Olonne
TEMPETTE	Philippe	pipitempette@orange.fr		Château d'Olonne
CCPO	Patrick Gilain	ccpo@vo@gnul.fr		Contribués et Citoyens des Sables
FRANÇOIS	Patrick	11 bis rue des Marchés		Château d'Olonne
GUENARD	Christine	26 rue Balard		Château
GAUTREAU	Paul	Paul.gautreau@gmail.com		Château
BAROT	Nicole	nicole.barot@wanadoo.fr		Sables d'Ol.
Chausseau	Nicole	38 avenue Tourant		
MENUET	Patricia Nancy	35 Ter rue de Bourges 85180 Les Sables d'Olonne		Les Sables d'Olonne

NOM	Prénom	Adresse mail	Signature	Commune
RAFIN	Philippe	comtephi@gmail.com		Château
DUBOIS	Gilles	gdubois@bctmout.com		Château
ARZUET	Christophe			Château
LAMY	Manique			Château
RUBEMON	Jean-Paul	32 Rue de la Poste		Château
DUBIZON	Bernard	bernard.dubizon@hotmail.fr		Château
Tessier Nicolas				Château d'Olonne
LE GAR	Alain			LD
COLLIN	Christophe	christophe.collin@lie.fr		Château
SOULIERMIN	Daniel	daniel.gouillermin@orange.fr		Château d'Olonne
QUEBAUD	Sylvain	sylvain.quebaud@gmail.com		Château d'Olonne
LECONTE	Pascal	pascal.leconte@lie.fr		LD
RUFF	Gilles	gilles.ruff@uklod.fr		

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par NEORAMA pour Les Sables d'Olonne Agglomération. En application de la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement et de limitation. Elles sont conservées pendant la durée de la concertation puis elles sont supprimées. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en vous adressant à info@soagglo.fr ou en contactant Les Sables d'Olonne Agglomération : Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.



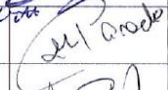



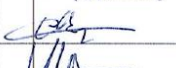









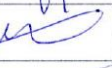


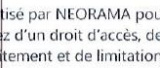
NOM	Prénom	Adresse mail	Signature	Commune
SANDRAS	EVELYNE			Château d'Olonne
GEOT	Dominique	dominique.geot@wanadoo.fr		Sobls d'Ol.
VERMANDEL	Bernard	bvermandel@orange.fr		Sables d'Olonne
MOTTEGHEM	Pierre	p.motteghem@wanadoo.fr		Château d'Olonne
BRAND	Jacques	cjbr@domail.com		Château
GARNERIN	Alain	pubmine@orange.fr		Château
GARNERIN	Paul-Dominique	idem		idem
MOLDES	Denise Michel	Denise.moldes@yahoofr.fr		Château
ALLIN	Bernard			Château
ALLIN	Erwan			Château
LEVEILLE	Murat	mleveille@5FR.FR		Château
Pouyadeu	Naryse	NPY@orange.fr		Les Sables d'Ol.
Pouyadeu	Jean-Jacques	JJPY@orange.fr		Les Sables d'Ol.
Rollin	Daniel	3 rue des Font. Fougère		Les Sables d'Ol.
SCHWARTZ	Denis	vdmschwartz@orange.fr		Château
SCHWARTZ	Jérôme	vdmschwartz@orange.fr		Château
QUAIREAU	Christophe	"		Olonne
GREZARD	Thérèse			Château
CHABASSIERE	Genevieve	chabassiere@YAHOO.FR		Château
EPARD	Sylvie			Château d'Ol.



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par NEORAMA pour Les Sables d'Olonne Agglomération. En application de la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement et de limitation. Elles sont conservées pendant la durée de la concertation puis elles sont supprimées. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en vous adressant à info@lsagglo.fr ou en contactant Les Sables d'Olonne Agglomération - Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

NOM	Prénom	Adresse mail	Signature	Commune
SOULARD	René	rene.soulard@orange.fr		LS (ol.)
PLATAUT	Jocelyne	Jocelyne.plataut@orange.fr		L.S.P
FETS	Eric	a.e.fets@orange.fr		L.S. Chateau
BEUZE	Jean-Loup	k.beuze@gmail.com		LS Chateau
HEAULMÉ	Odile J. Hanc	odile.heaulme@orange.fr		LS Chateau
ROUSSEUX	Jocelyne	jocelyne.rousseau@orange.fr		St Foy
GAYBO	François	f.gaybo@orange.fr		Les Sables
LEBOINTE	Patrick	patrick.lebointe@orange.fr		Les Sables
LEBOUEDEC	Jean-Claude	jean-claude.leboudec@orange.fr		Olonne
FRAGUAS	Patrice	p.fraguas@laposte.net		Chateau d'ol
FOURNIL	Alvise	alvise.fournil@gmail.com		Chateau d'ol
DAVID	Alain	alain.david@gmail.com		Talmont
MAIRAND	Christian	christian.mairand@orange.fr		Chateau d'ol

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par NEORAMA pour Les Sables d'Olonne Agglomération. En application de la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement et de limitation. Elles sont conservées pendant la durée de la concertation puis elles sont supprimées.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en vous adressant à info@soaglo.fr ou en contactant Les Sables d'Olonne Agglomération : Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

NOM	Prénom	Adresse mail	Signature	Commune
TENDIL	Jean Michel	ABILITY@LAPOSTE.NET		LSO
ROSSIGNOL	Guy	guy.rossignol@gmail.com		85100
PAROCHÉ	Nicole	paroché@orange.fr		85180
BORDEVATRE	Laurence	laurence.bordevatre@gmail.com		CTO
MARCHAND JACCH				85100
ARTAUD	Sylvie	sylvie.artaud85@gmail.com		85180
VRIGNAUD	Jean Michel	vrignaud@orange.fr		85180
LAGASSE	RICHARD	family.lagasse@orange.fr		85180
RATIER	Philippe			85180
POUSSARD	J. Jacques	jpoussard@orange.fr		85100
ARON	Norman	goten339@hotmail.com		85180
PIONNEAU	Jean Claude	jcmb@orange.fr		85180
FAUVET	Denis	d.fauvet@satop.athlantic.com		85340
HEUR. ROUILLEAU	Françoise	f.rouilleau85@gmail.com		85100
VALLÉE	Carole	carolevallee85@gmail.com		85180
VASSEL	Nathalie	" ↑ "		85180
FORTIN	Alain	fortin@orange.fr		85180
WHICHER	Edouard	Berlin		85180
Baron	Simon	baron.simon@hotmail.fr		85180
Varin	Elina	elina.varin@orange.com		85180

NOM	Prénom	Adresse mail	Signature	Commune
MAERL	shautel	lucet.maerl@windsor.fr		
Brunin	jaet	baudetjaet@orange.fr		

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par NEORAMA pour Les Sables d'Olonne Agglomération. En application de la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement et de limitation. Elles sont conservées pendant la durée de la concertation puis elles sont supprimées. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en vous adressant à info@soagglo.fr ou en contactant Les Sables d'Olonne Agglomération - Place du Pailu de France - 85100 Les Sables d'Olonne. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.